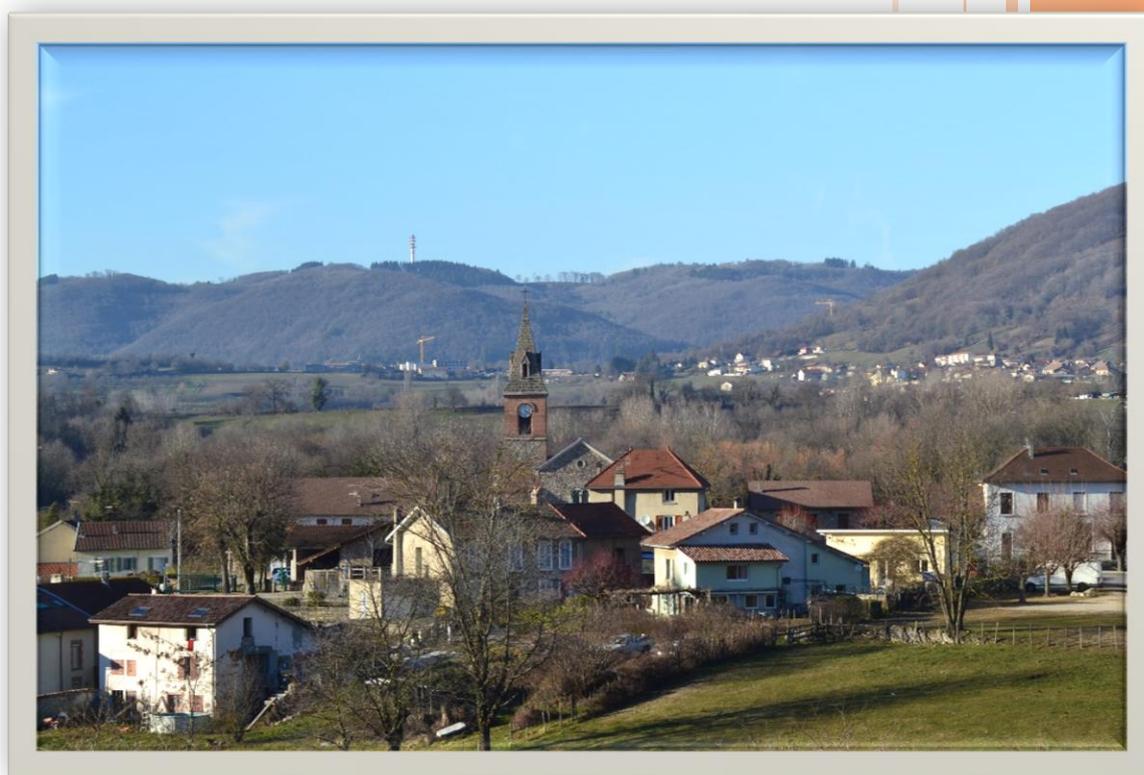




Bienvenue à Saint-Cassien



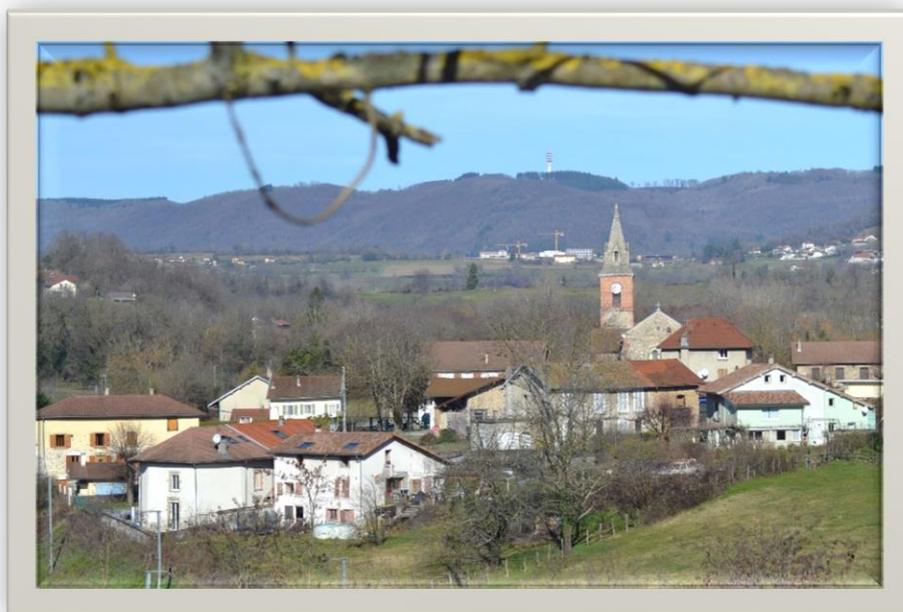
Livret d'Accueil

2025

Mairie de Saint-Cassien - 9 route de chartreuse - 38500 Saint-Cassien
Tel : 04 76 05 19 86 – site internet : www.Saint-Cassien.fr

Sommaire

- Le mot du Maire page 2
- Les élus page 3
- Présentation de la commune page 4
- Les employés communaux page 7
- Plan de la commune page 7
- Le Patrimoine page 8
- Education et petite enfance page 14
- Social page 17
- Vie associative page 18
- Informations pratiques page 21
- Les transports page 23
- Du côté des professionnels page 23
- Urbanisme page 24
- Les démarches administratives page 25
- Les nuisibles page 27
- Quelques règles de voisinage page 28



Le mot du Maire

C'est avec un très grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans notre commune de Saint Cassien. L'installation dans un nouveau cadre de vie est toujours un changement important, qui donne un nouvel élan. En même temps, il n'est pas toujours aisé de s'intégrer dans une nouvelle communauté. Ce petit guide a pour ambition de vous faciliter la tâche en vous présentant la géographie de Saint Cassien, mais aussi les activités municipales et associatives qui en font battre le cœur.

Nous bénéficions à Saint Cassien d'un cadre rural préservé, tout en étant à proximité du centre urbain de Voiron. C'est une chance, mais cela nécessite une certaine vigilance pour assurer un développement harmonieux. Dans notre commune, la préservation des espaces agricoles et naturels est depuis de nombreuses années une préoccupation centrale.

Un autre fondement d'une vie communale apaisée est le respect d'autrui, notamment du voisin. Je compte sur votre bienveillance en cette matière, en respectant notamment les bonnes pratiques rappelées dans ce livret.

Une ambiance paisible n'empêche pas une vie associative particulièrement active dans de nombreux domaines, comme vous pourrez le constater. Les différentes associations seront très heureuses de vous accueillir pour vous offrir leurs services et participer à leurs activités. Le Comité des fêtes et l'équipe municipale seront à vos côtés si vous souhaitez créer une nouvelle association.

Enfin, vous trouverez dans ce guide les informations pratiques concernant les principaux services proposés par la commune ainsi que par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. La mairie est joignable par téléphone tous les jours de la semaine, sauf le mercredi après-midi. Si vous souhaitez rencontrer le Maire merci d'appeler le secrétariat de mairie pour convenir d'un rdv. Les personnels communaux et les élus sont à votre disposition. N'hésitez pas à nous solliciter, nous serons heureux de pouvoir vous aider.

En attendant, je vous souhaite une installation et une intégration réussies dans notre commune.



Les Elus



Laurent **AILLOUD**
Maire



Christine **FESTAZ**
1^{ère} adjointe
Travaux



Max **JOSSERAND**
2^e adjoint
Voirie



Misette **MOREAU**
3^{ème} adjointe
Scolaire – Petite enfance



Pierre-Jean
AJOVALASIT



Michel **ARNOUX**



Sylvie **BURLON**
*Conseillère
déléguée à la
Communication*



Catherine **CHARLOT**



Françoise
COTTAVE
*Conseillère
déléguée à
l'Urbanisme et
au Sociale*



Pierre
COURTADE
*Commission
Environnement -
Agriculture*



Danièle **DOSSENA**



Damien **FAURE**



Patrick **LUNARDI**



Mathieu **PIERRE**



Isabelle **PROST
TOURNIER**

Présentation de la Commune

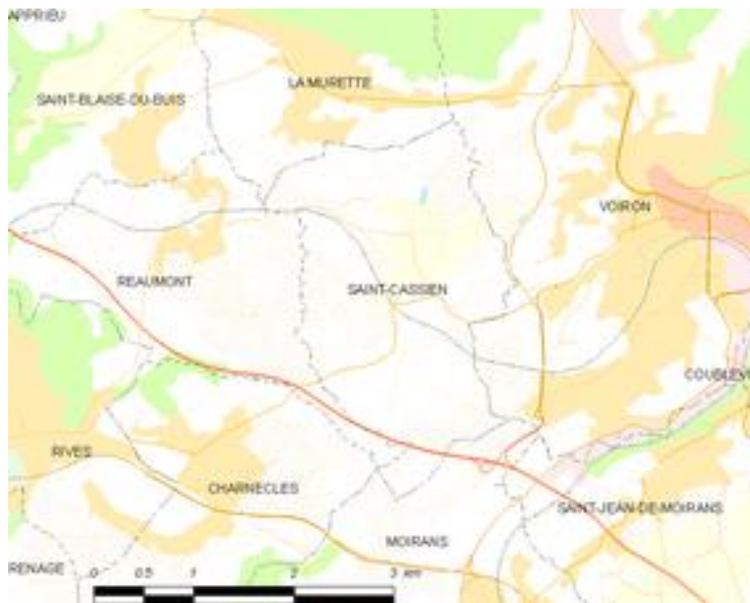
Saint-Cassien est une commune française située dans le département de l'Isère en région Auvergne-Rhône-Alpes à environ 30 km de Grenoble, 80 km de Lyon, 95 km de Valence, 90 km de Chambéry et 550 km de Paris.

La commune est proche du parc naturel régional de la Chartreuse. Elle s'étend sur 5,7 km². Son altitude varie entre 307 et 424m.

Ses habitants proche de 1 200 selon le dernier recensement de 2020 sont appelés les Saint-Cassinois et Saint-Cassinoises.

Outre Voiron, les villages limitrophes sont La Murette, Charnècles, Réaumont et Saint Blaise du Buis.

Saint-Cassien et ses villages frontaliers forment le cœur vert de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) qui regroupe 31 communes et plus de 98 000 habitants.



Le territoire communal comprend plusieurs hameaux : le Carlin, le Royer, le Village, Maloza, les Gayères, le Curtet, la Ruche, le Pavillet, le Bessey, le Demay, les Portières, le Plan, Charauze, le Haut Saint Cassien et la Gare.

Saint-Cassien est entouré d'un vaste espace forestier dont le bois de Charauze (partagé avec Voiron) et du Bessey (partagé avec Réaumont), et compte 2 espaces naturels protégés (le marais de Charauze et le marais des Portières).

Le Ruisseau l'Olon est le principal cours d'eau traversant la commune.

Au siècle du toujours plus vite, plus loin, essayons de faire un petit retour dans le passé : l'origine de notre village, son nom, le nom des hameaux, les écoles, la mairie, l'eau, l'électricité et bien d'autres aventures.

- **Son histoire :**

Au moyen âge, il existait un seul hameau appelé **Maloza** entouré de forêts. Puis au XIII^e siècle apparait le nom d'**Amaloza**, au XV^e siècle on parle de **Cassini de Malosa**.

Puis des moines venus d'Imola (Italie) ramènent avec eux les reliques d'un maître d'école nommé Cassien qui fut martyrisé par ses élèves à coups de stylet. Ils font édifier une église au haut St Cassien dépendante du prieuré de la Murette et la mettent sous le patronage de ce saint homme. Pendant la révolution St Cassien devient commune du **Nantin**, du nom d'un petit ruisseau qui se perd dans les marais, puis redevient par la suite commune de **Saint-Cassien**.

Pendant de nombreuses années, le 13 août, ce saint fut fêté dans la paroisse.

- **Ses hameaux :**

Pour beaucoup, leurs noms furent repris de l'ancien cadastre et correspondaient à des lieux dits. D'autres proviennent de noms de familles : **le Demay**, **le Carlin**, ou de la noblesse comme **les Gayères** dont les terres appartenaient à la famille De Neyroud de la Gayère. Le nom de **Tréfond**, que l'on trouve sur deux autres communes, Réaumont et Charnècles, vient de monsieur Billon des Gayères parent des Paris de Tréfons d'Avancourt. Tréfond voulant aussi dire trois fontaines.

Pour d'autres, c'est la position géographique qui fut retenue : **le Plan**, **la Combe**, **le Village**, **la Ruche** (qui vient du mot Ru voulant dire petit ruisseau).

On trouve aussi des racines celtiques pour certains : **Maloza** : mal lieu monstrueux et losach mauvais pays. **Le Bessey** : lieu de pacage que l'on retrouve également dans d'autres communes, **Le Pavillet** voulant dire petit pavillon ou petite ferme,

La Piaule du nom d'une source déviée lors de la construction de l'autoroute A48 Grenoble-Lyon.

- **Création et origine des bâtiments :**

Au milieu du XIX^e siècle (entre 1860 et 1870) pour plus de facilité et de centralité entre les hameaux, il a été décidé **la délocalisation du centre village** (vers le lieu actuel). Ce changement d'implantation a nécessité la construction de **l'église, de l'école des garçons ainsi que de la mairie**.

A cette époque, la mairie se trouvait dans un minuscule bâtiment accolé à l'école des garçons. De nos jours, ce local est devenu la bibliothèque scolaire.

Concernant **l'école des filles**, la toute première se trouvait chemin de la Rapillière dans la maison de mademoiselle Désirée Collomb qui fit don de sa maison à la commune afin que l'école des filles perdure après son décès.

La mairie actuelle était à l'origine le presbytère. N'ayant plus de prêtre rattaché à la paroisse, ce bâtiment étant devenu vacant, il a été cédé à la commune.

La bibliothèque, située au premier étage de la mairie, a été créée en 1993 sous l'impulsion de la municipalité et de bénévoles. Actuellement, elle fait partie des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

Devant la mairie, à la place du carré en herbe, se trouvait **la toute première salle polyvalente** de la commune. Elle fut détruite et remplacée dans les années 2010 par la salle socio-culturelle actuelle sous l'impulsion de Maurice BERTHET et de son conseil municipal.

La salle des mariages construite entre 1994 et 1996 sert également de salle de réunion et depuis peu vient en complément à la cantine scolaire.

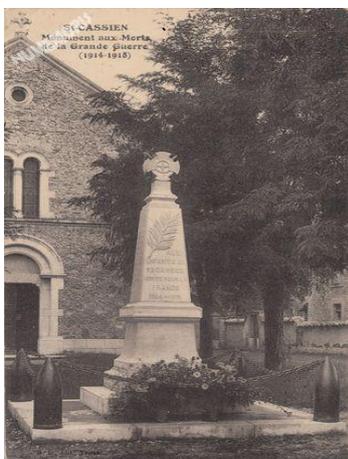
Le monument aux morts de la grande guerre : En 1921 M FIARD RIBAUD (maire de la commune à cette époque) décide de l'ériger. Il est inauguré entre 1923 et 1924.

- **La stèle de la FNACA** a été inaugurée en avril 1994.

Le gymnase qui abrite également le local des anciens sapeurs-pompiers et les JSP date de 1989. Il porte le nom de monsieur André GUILLERMOZ, maire à l'origine de sa réalisation.

Saint-Cassien a perdu son corps de sapeurs-pompiers en 2006 lors du regroupement des casernes. En 2001 il avait fêté ses 100 ans d'existence.

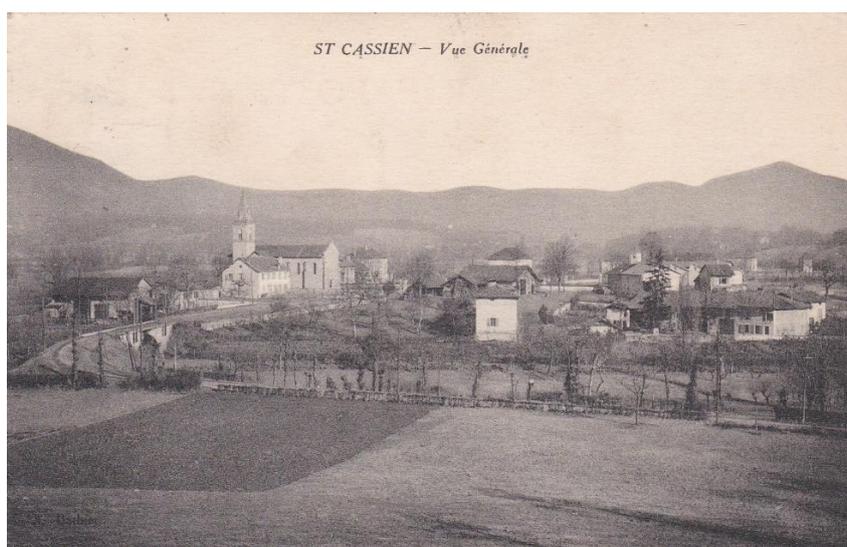
Le premier terrain de foot a vu le jour en 1944. Mais c'est en 1978 que fut lancée la construction d'un vestiaire et la création du terrain actuel. De nos jours, ces vestiaires sont devenus le local du club de boules lyonnaises. En 2000, de nouveaux vestiaires (normalisés) ont été construits à côté des écoles.



Le monument aux morts en 1923



Le village dans les années 1900



Saint-Cassien – Vue générale

Les employés communaux

Secrétariat :

- Mme Lorena DECOTTERD
- Mme Sandrine PERRIN

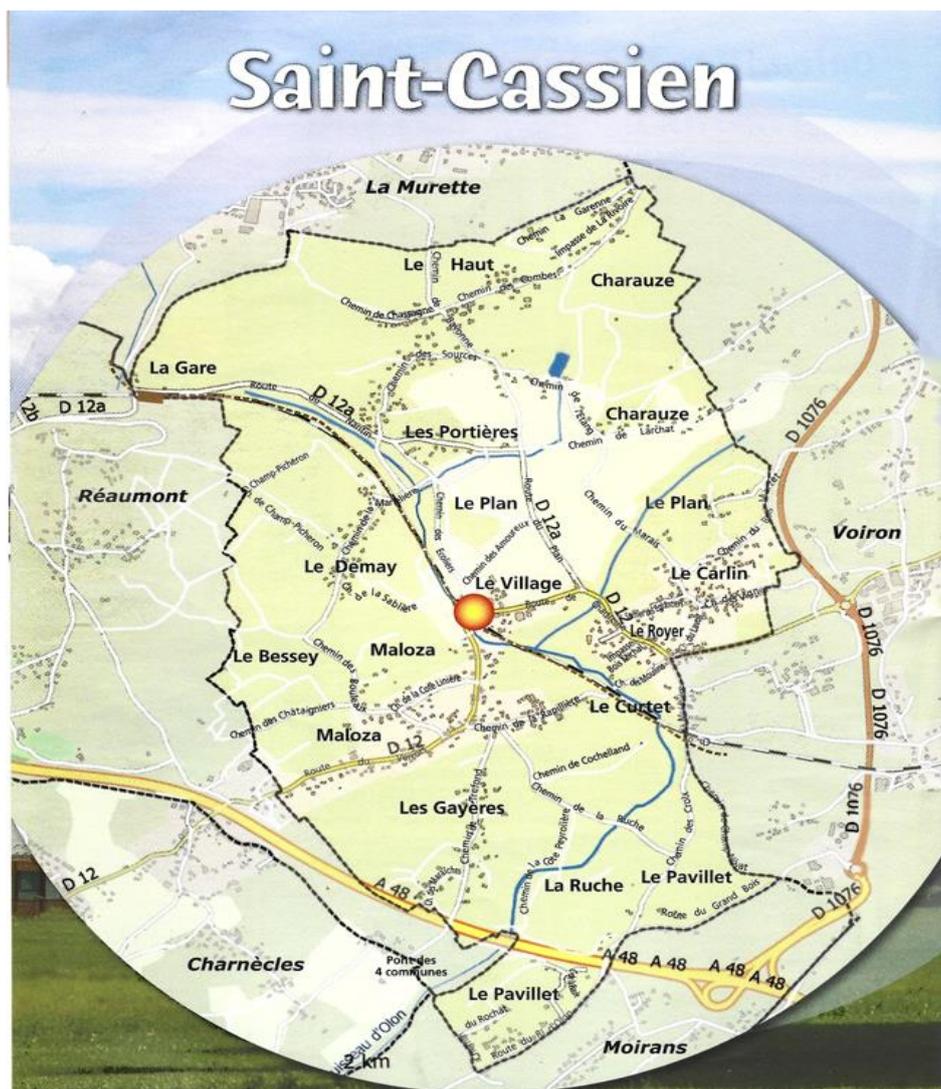
Services techniques :

- M. Dominique JACQUIER
- Mme Dalila HAMAIDIA

Périscolaire :

- Mme Brigitte LONGUEVILLE
- Mme Mallaury CHABAUD
- Mme Virginie BERTHET-PILON
- Mme Corinne TRICHET
- Mme Raymonde SEIGLER

Plan de la commune



Le Patrimoine

Architectural :

L'ancienne gare du tramway Voiron-St Béron :

Située au centre village à côté des jeux de boules Lyonnaises. Cette bâtisse réhabilitée par la commune est devenue un logement à loyer modéré.



La Casbah : Située au hameau du Carlin. A l'origine, ce bâtiment était essentiellement fréquenté par les jeunes du village désireux de créer un lieu de rencontre. On y dansait, jouait aux boules, mangeait l'omelette, buvait le café, s'adonnait même au théâtre pendant la deuxième guerre mondiale. Depuis des décennies, cette bâtisse n'est plus utilisée en tant que telle. Dans l'attente de sa restauration, en 2022 pour la mise en sécurité du bâti et des riverains, le toit a été intégralement refait.

Le Pont Romain : Petite curiosité Saint-Cassinoise. A l'extrémité sud-ouest de notre village sur l'Olon entre le chemin de Tréfond et le chemin du Rochat, se trouve un petit pont en pierre (le pont des quatre communes) marquant la limite entre Saint-Cassien, Charnècles, Réaumont et Moirans. Jadis il assurait la liaison entre Moirans et Rives.



Croix chemin des amoureux

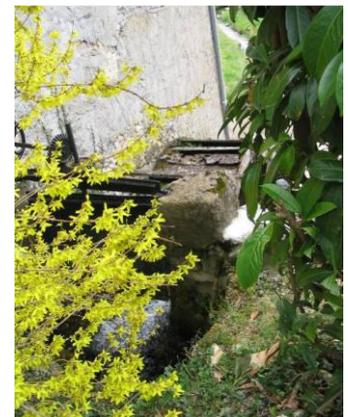
Les croix : La commune de Saint-Cassien compte un grand nombre de croix, dont beaucoup sont situées le long des voies ou à leurs intersections. Par ailleurs, certaines façades sont ornées de statues.

Le Lavoir Communal : Construit en 1890 en face de l'église dans le but d'amener l'eau devant les écoles et le presbytère grâce à la source d'un sieur Gillet. Quant aux particuliers qui à cette époque n'avaient pas l'eau courante chez eux, ils devront attendre entre 1922 et 1925 pour que toutes les maisons en soient équipées.



Les puits, les bassins : Autrefois très nombreux liés à la présence de nombreuses sources sur le territoire, certains subsistent encore de nos jours essentiellement dans les propriétés privées (cours des maisons anciennes).

Une roue à aube : Du domaine privé, cette roue atteste de la présence d'un ancien moulin.



Four privé Haut St Cassien



Four privé aux Gayères

Les anciens fours communaux : On dénombre encore quelques fours privés, répartis sur l'ensemble des hameaux. Même si ce patrimoine a souvent perdu sa fonction première (fabrication du pain), il constitue un élément historique à préserver.

Les habitats naturels :

Nous remercions l'association de défense de l'environnement « Le Pic vert » pour leur étude exhaustive des milieux naturels de notre commune.

Les habitats naturels patrimoniaux (rares et/ou inscrits à la directive « Habitat ») sont présents au sein des zones humides recensées sur la commune de Saint-Cassien :

- Roselières et bois marécageux d'aulnes et de frênes des marais des Portières et de Charauze ainsi que dans le secteur Sud de la Ruche,
- Étendues d'eaux calmes et calcaires de l'étang du Mas de l'Etang,
- Forêt alluviale résiduelle de l'Olon,
- Prairie humide à orchidées à l'aval du marais de Charauze, prairie humide à orchidées et à Sanguisorbe des Gayères, et du Marais des sources,
- Tufières et sources calcaires dans les secteurs du chemin des Sources, du Haut Saint-Cassien, ainsi qu'à l'ouest des Martelières (nord du plateau du Bessey).

D'autres habitats patrimoniaux liés aux prairies sèches sont également présents au niveau des coteaux secs du Bessey et de Charauze (prairies sèches à orchidées).

Le paysage agricole traditionnel de Saint Cassien, constitué de prés de fauche, de pâtures, de vergers (noyers, fruitiers, vignes), d'arbres remarquables (saules « têtards » et châtaigniers pluri centenaires) ainsi que de haies de haut jet, est à lui seul un habitat naturel remarquable qu'il convient de préserver.

La Faune :

La présence sur le territoire de Saint Cassien de grandes surfaces de zones humides, ainsi que l'existence de bois et de pâturages, jouent un rôle important pour la pérennité des espèces patrimoniales.

Les oiseaux



Fauvette à tête noire

109 espèces d'oiseaux ont été recensées dont 83 sont protégées par la loi de protection de la nature.

Les mammifères



Ecureuil roux

37 espèces de mammifères, dont 9 chauves-souris. En plus des chauves-souris, trois espèces présentes sont protégées par la loi : l'Ecureuil roux, le Hérisson d'Europe et le Muscardin.

Des prospections ciblées ont permis de révéler la présence de la Musaraigne aquatique, identifiée dans le marais de Charauze.

Les amphibiens et les reptiles



*Sonneur à ventre
jaune*

9 espèces d'amphibiens et **7 espèces de reptiles**. Ces espèces sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, à l'exception des grenouilles rousse, verte et verte Klepton pour les amphibiens, de la tortue de Floride d'origine américaine et de la vipère aspic.

Insectes et arthropodes



L'Azuré du Serpolet

16 espèces d'odonates (libellules) ont été recensées, dont 1 est protégée. **120 espèces de lépidoptères** (papillons) dont 60 papillons de jour et 60 espèces nocturnes. 2 espèces sont protégées en France.

206 espèces de coléoptères. Cette diversité reflète la variété des milieux naturels présents sur la commune. 1 espèce est protégée en France, 2 sont inscrites dans la directive Habitat. Parmi ces espèces, 9 sont notées comme « rare » ou peu « commune » en France.

Elles appartiennent pour l'essentiel aux groupes des Longicornes et des Cétoines, qui affectionnent particulièrement le vieux bois mort sur pied et les vieilles souches, indiquant ainsi la présence de boisements âgés et remarquables sur la commune (arbre « Têtards », vieux châtaigniers).

18 espèces d'Hyménoptères (abeilles, fourmis, guêpes et bourdons), **4 espèces d'Orthoptères** (criquets, grillons et sauterelles), **3 espèces d'Homoptères** (cigales et cicadelles), **10 espèces d'Hémiptères** (Punaises) et **6 espèces d'Arachnides** (araignées).

Compte tenu de la diversité des milieux présents sur Saint Cassien, cet inventaire n'est pas exhaustif.

Autres



Truite Fario

L'écrevisse à pieds blancs a aujourd'hui disparu. La truite fario est présente dans l'Olon.

La flore :

Les prospections de terrain réalisées par l'association Le Pic Vert révèlent la présence de **326 espèces végétales**.

Parmi ces espèces, 12 présentent un caractère patrimonial.

Vous pouvez consulter la liste complète jointe en annexe du PLU.

Plantes des forêts



Orobanche du lierre

L'Orobanche du lierre est une espèce déterminante pour la classification de certains secteurs de la commune en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF

Plantes des prairies sèches du Bessey et de Charauze le haut :



Oeillet Armérie



Oeillet des Chartreux

Espèces protégées au niveau départemental, cueillette interdite



Orchis à odeur de bouc

L'Orchis à odeur de bouc est une espèce déterminante pour la classification de certains secteurs de la commune en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique - ZNIEFF

Hormis ces quatre espèces, la majorité des espèces patrimoniales recensées sur la commune se trouvent dans les zones humides telles que les marais des Portières et de Charauze, le secteur des Sources et la prairie humide des Gayères qui regroupent les deux espèces d'orchidées protégées :



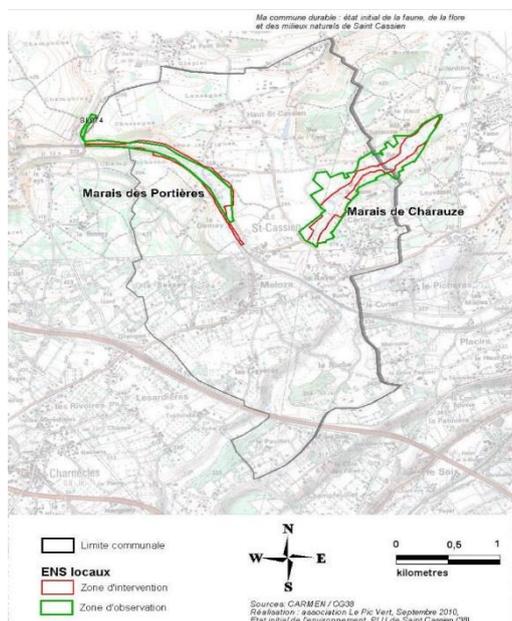
Orchis des marais



Orchis à fleurs lâches

Les Espaces Naturels Sensibles à St Cassien (ENS) :

Maurice Berthet, un ancien maire de la commune et agriculteur bio, était très préoccupé par la protection de l'environnement. Il a obtenu, avec l'aide du Pays Voironnais, la labellisation de deux zones humides de la commune en Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil Départemental : le marais de Charauze et le marais des Portières. Ce classement permet de mieux connaître et protéger la faune et la flore de ces espaces et de mieux protéger la population contre les risques naturels. Par exemple, ces zones humides peuvent absorber l'eau des crues, comme une éponge, et la restituer lentement pendant les sécheresses.



Le Marais des Portières :

D'une superficie de 12,36 ha, situé au Nord-Ouest de la commune, le long de la rivière Olon et de la voie SNCF Lyon – Grenoble. Il fait l'objet d'un nouveau Plan de Préservation et d'Interprétation depuis 2016 qui définit ses enjeux, objectifs et opérations de gestion jusqu'en 2026.

Les objectifs prioritaires à long terme définis sont :

- Maintenir l'Olon et son espace de mobilité en bon état de conservation avec une ripisylve,
- Maintenir le cœur du marais dans un bon état de conservation avec ses différentes roselières et magnocariçaies,
- Maintenir la mosaïque de milieux naturels avec ses prairies mésophiles, ses mares et ses arbres têtards,
- Améliorer la qualité biologique des boisements,
- Améliorer les connaissances scientifiques nécessaires à la mise en place d'une gestion optimale,
- Garantir l'ancrage local et la protection du site,
- Assurer la gestion administrative et technique du site.

Le Marais de Charauze :

D'une superficie de 12,87 ha, il est localisé au Sud de la colline du même nom, au Nord Est de la commune de Saint Cassien et à l'Ouest de la route D1076 (ou rocade ouest de Voiron). Il a été doté d'un plan de gestion en 2010.

Les enjeux définis dans le plan de gestion sont :



- La préservation de la prairie de bas-marais, milieu naturel remarquable accueillant des espèces végétales patrimoniales (Orchis des marais),
 - La maîtrise foncière des secteurs à forts enjeux (prairie de bas marais),
 - La lutte contre les plantes invasives,
 - Le maintien de la mosaïque de milieux,
 - Le suivi de la qualité des eaux,
 - Le maintien de l'alimentation en eau du marais,
- Le développement du site en tant que support pédagogique pour l'éducation à l'environnement.

Les citoyens de la commune peuvent profiter de la protection de ces deux espaces de différentes manières : Les propriétaires de parcelles incluses dans ces ENS intéressés peuvent passer une convention de gestion avec la CAPV ou vendre leur propriété.

On peut se promener sur les deux sites, pêcher ou chasser, observer la nature. Des sorties guidées pour des groupes ou des scolaires peuvent être organisées par l'association Le Pic vert qui aide la CAPV et la commune à gérer ces deux ENS.

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Stéphane Bonin (CAPV) : 06 80 93 47 48 ou Association Le Pic vert : 04 76 91 34 33
www.lepicvert.org

Education et petite enfance

Les Ecoles :

La commune de Saint-Cassien accueille en moyenne 95 enfants répartis dans 4 classes de la maternelle à l'école primaire.

La directrice des écoles est Mme Coralie GIBAUD.

Ecole de la Fontaine :

Accueille les enfants de maternelle PS et MS.

Tel : 04 76 05 70 82



Le Préfabriqué :

Pour les enfants du CP (une partie) et du CE1.

Ecole des Marronniers :

Pour les enfants de maternelle GS et CP et du CE2 au CM2.

Tel : 04 76 05 82 88



Accueil périscolaire :

Tel : 04 76 67 52 91

Ce service réservé aux enfants scolarisés à St Cassien est facultatif, et payant. Il est entièrement géré et administré par la commune. Les inscriptions sont possibles jusqu'à la veille minuit.

A l'ouverture des portes, les enfants sont accueillis dans le calme à partir de 7h15. C'est le moment idéal pour les activités manuelles : coloriages, découpages collages... Les idées ne manquent pas et s'adaptent au rythme des saisons. Les enfants travaillent en autonomie, chacun avance à son rythme.

Le soir est un moment différent. Après un petit goûter collectif, s'il fait beau, les jeux extérieurs sont appréciés. Si la météo ne le permet pas, alors place aux jeux de société et parfois, selon le nombre d'enfants, les activités du matin peuvent reprendre. Les portes ferment à 18h30.

Il est primordial que les élèves se sentent bien, car pour eux aussi les journées sont parfois très longues.

Restauration scolaire :

Tel : 04 76 67 52 91

Le restaurant scolaire est ouvert aux enfants scolarisés à St Cassien, il est facultatif, son but est d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école.

Une réservation doit être effectuée en ligne sur le portail : <https://www.eticket.qjis.fr/connexion-au-portail-famille/>



Les menus sont élaborés par CECILLON traiteur, suivant un plan alimentaire pour un équilibre nutritionnel. Ils sont affichés au restaurant scolaire.

La commande des repas est faite directement par le site e. Ticket 48 heures à l'avance (jour ouvré). Attention pour le lundi, il faudra commander avant le vendredi précédent à 9h.

Les horaires :

	LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Accueil Périscolaire	07h15 - 08h20	16h30 - 18h30						
Pause méridienne	11h30 - 13h20							
Enseignement	08h20 - 11h30	13h20 - 16h30						

Les centres de loisirs :



Les Petits Potes :



Situé sur la commune de La Murette, **en partenariat avec** les communes de : Charnècles, St Blaise du Buis, Réaumont et **St-Cassien**, l'association « Les Petits Potes » propose un accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 12 ans.

Ado'sphère : Accueil jeune pour les 13-16 ans, ouverture des portes depuis le 21/11/2023.

Durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi, l'équipe d'animation (diplômée) accueille vos enfants en journée dans une ambiance chaleureuse, dynamique et familiale !

Retrouvez sur leur site toutes les informations et les documents utiles pour l'inscription de vos enfants : <https://lespetitspot.org>

La MJC de Rives :

Située sur la commune de Rives, le Maison des Jeunes et de la Culture, en partenariat avec les communes de : Charnècles, St Blaise du Buis, Réaumont et **St-Cassien**, a à cœur d'être une source d'épanouissement pour les habitants du bassin de vie. Toute l'équipe des salariés et des bénévoles de la MJC met à disposition un ensemble de propositions de loisirs, d'activités régulières, de programmation culturelle. Les enfants, les adolescents, même les adultes vont trouver à la MJC les réponses à leurs envies ou leurs besoins.



Retrouvez toutes les informations sur le site : <https://www.mjc-rives.fr/>

Les Relais d'assistantes Maternelles :

Le Relais Assistantes Maternelles « RAM » est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance.

Il accompagne les familles dans la recherche d'une assistante maternelle, les renseigne sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre, les conseille pour les démarches administratives...

Le relais est aussi un lieu de rencontre pour les Assistantes Maternelles où elles peuvent trouver des renseignements sur l'agrément, leur statut, participer aux matinées d'animation avec les enfants qu'elles accueillent pour partager différentes activités d'éveil et rencontrer d'autres professionnels de la petite enfance.

Le RAM des 5 communes, ouvert depuis le 1er mai 2012, est géré par l'Association Intercommunale de la Petite Enfance (AIPE).

Pour contacter l'AIPE :

- Par courrier : Espace Petite Enfance « Camille et Martin » - Place des Remparts – 38430 MOIRANS
- Par mail : aipe.petite.enfance@gmail.com
- Par internet : <http://aiperam.canalblog.com>
- Sur Facebook : AIPE



Liste des assistantes maternelles de la commune :

ASSISTANTE MATERNELLE	ADRESSE	AGREMENT
TERMOZ MASSON (GADEAU) BRIGITTE Téléphone : 04-76-06-38-84	27 CHEMIN DE LA MARTELIERE 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 4
FERNANDEZ (FERNANDEZ) CELIA Téléphone : 06-31-37-53-03	31 CHEMIN DE TREFOND 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 3
PACCALIN (PACCALIN) FLORENCE Téléphone : 04-76-65-61-10	2 CHEMIN DES BOULEAUX 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 5
EVIDENTE (LOURENCO) SANDRINE Téléphone : 06-99-65-48-65	47 ROUTE DU VERCORS 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 4
ADAM (PONCHARVILLE) ROSY Téléphone : 04-76-31-37-83	20 IMPASSE DU BOIS MICHAL 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 4
JOURNET (MECCA) NATHALIE Téléphone : 04-76-93-07-26	25 CHEMIN DE TREFOND LES GAYERES 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 4
CHARLOT (BOURDIS) CATHERINE Téléphone : 04-76-66-11-58	14 CHEMIN DES COMBES 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 6
DEMIRE (DEMIRE) ERIKA Téléphone : 06-82-88-70-34	61 BIS CHEMIN DE LA MARTELIERE 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 4
VERNEIN (TIRARD COLLET) ALINE Téléphone : 06-62-83-26-72	2 CHEMIN DE LA RUCHE 38500 SAINT-CASSIEN	Maternel Capacité : 4

Social

La Commission Sociale :

La Commission Sociale de la commune (anciennement le CCAS) a en charge le bien-être de nos habitants.

Il est vrai que sa mission principale est axée autour de nos « têtes blanches » avec le repas des aînés le premier dimanche de décembre, et le portage des colis pour ceux qui n'ont pu y participer.

Mais au fil de l'année on peut consulter les membres de la commission quand les gestes de la vie courante deviennent compliqués. Ils vous mettront en rapport avec toutes les personnes compétentes dans l'intercommunalité (CAPV) ou auprès des différents organismes de notre secteur.

Il en est de même concernant le logement, la petite enfance, les vacances scolaires, le portage des repas pour ne citer que les plus importants.

N'hésitez pas à solliciter la mairie qui vous mettra en contact avec la commission sociale, ou vous dirigera vers une assistante sociale (pour Saint-Cassien nous dépendons de Moirans).

Portage de repas :

Avoir une alimentation équilibrée est important pour prévenir les risques de dénutrition, de chutes, de maladie ou un meilleur rétablissement lors d'une convalescence...

Parfois avec l'âge ou ponctuellement à la suite d'une hospitalisation, faire ses courses et préparer ses repas n'est pas ou plus envisageable.

Conscient de cette problématique, la commune a mis en place un service de portage de repas à votre domicile, assuré par un employé communal.

Les menus sont élaborés par CECILLON traiteur, et peuvent être adaptés aux besoins du bénéficiaire en cas de régime particulier. Par exemple : régime sans sel, cholestérol...

La personne bénéficiaire de ce service peut choisir le nombre de repas souhaité par semaine.

Pour bénéficier de ce service vous devez prétendre à certains critères, pour plus d'informations, renseignez-vous en mairie.



Vie Associative

Les Associations communales :

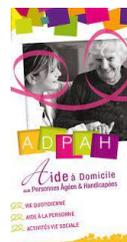
ASSOCIATIONS	Descriptif	Contact
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE Présidente : Marie AUSSIETTE	+1 500 livres à disposition du public, des DVD, des livres enregistrés et une liseuse contenant une vingtaine de livres renouvelés régulièrement. 950 ouvrages sont proposés à la jeunesse en albums, BD, mangas, documentaires et DVD. Un rayon dédié aux ados de 12 à 14 ans.	bib.stcassien@paysvoironnais.com
L'ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS (ASL) Président : Tanguy CHARLOT Futsal : Mathieu PIERRE	Club de football : Equipes enfants de U7 à U11, 2 équipes séniors + 1 féminines et 1 équipe vétérans. Grace au partenariat avec le Pays Voironnais Futsal, les jeunes joueurs peuvent en complément pratiquer au gymnase du Futsal.	530929@laurafoot.org http://aslsaintcassien.footeo.com mathieupierre945@gmail.com
LE SOU DES ECOLES Président : Boris MOULIN	Association de parents d'élèves bénévoles dont le but est de réunir les fonds nécessaires à la réalisation des projets scolaires qui ne pourraient voir le jour sans cette contribution financière (sorties, transports, intervenants, classe verte...)	soudesecoles.saintcassien@yahoo.fr
LA GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ST CASSIEN- CHARNECLES Présidente : Sylvie RICHARD	Activité multisports à but non compétitifs, permet de pratiquer toutes formes d'activités physiques telles que : Gym douce, Qi Gong, Pilâtes, Yoga, Stretching, Aquagym, Cardio, Gym tonique.	gv.charnecles.saintcassien@gmail.com https://sites.google.com/site/gvcharneclesstcassien
L'AMICALE BOULE LYONNAISE Président : Max REVOL	Club de boules Lyonnaises. 3 catégories sportif, loisir et sociétaires.	max.revol@laposte.net
LE COMITE DES FETES Co-Présidents : Bernard MOULIN – Marie ARENA	Les activités : Jeux de cartes et jeux de société La marche, danse du monde, Ateliers créatifs et techniques, Pleine conscience, Pétanque, Ultimat frisbee.	cfscassien@gmail.com
L'A.C.C.A ST-HUBERT Présidente : Séverine AILLOUD	Association communale de chasse.	acca-stcassien@chasse38.org
LES PÊCHEURS DU VOIRONNAIS Présidente : Jean-Louis FLEURY	Association des pêcheurs du Voironnais.	https://lespecheursduvoironnais.jimdo.com
XCOUNTRY Chartreuse Président : Yves LAVERLOCHERE	Promotion et développement de la pratique du VTT.	x.country@wanadoo.fr
L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS Président : Guy GUILMEAU	Association d'anciens combattants en mémoire des victimes des guerres et conflits.	Tel : 06 18 92 59 04
L'AMICALE DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS Président : Dominique ROTA	Association regroupant d'anciens sapeurs-pompiers, épouses et veuves d'anciens Sapeurs-pompiers. Permettant de faire perdurer les liens de convivialités et d'amitiés qui les unissaient.	jean-pierre.chauvin634@orange.fr
L'ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS – JSP Président : Claude MATHIEU	Jeunes bénévoles qui montrent de l'intérêt pour les services de secours et s'initient en compagnie de pompiers professionnels ou volontaires.	jspportedechartreuse@yahoo.fr

ASSOCIATIONS	Descriptif	Contact
LE DON DU SANG Président : Fabrice DUROT	Association des donateurs de sang bénévoles de la région Voironnaise.	rota.simone@wanadoo.fr
RELAIS DES 5 CLOCHERS – PAROISSE CATHOLIQUE NOTRE DAME DE VOUISE Prêtre : Père Jean CALLIES	Association paroissiale regroupant les communes de St Blaise du Buis La Murette, Réaumont, Charnècles, St-Cassien.	https://ndvouise.fr
TCRM - Tennis St Cassien – Réaumont – La Murette Président : Xavier SERAYET	Association affiliée à la FFT dont le but est de promouvoir la pratique du tennis auprès de ses adhérents que ce soit en loisir ou en compétition.	tc.rm@fft.fr http://tcrm.e-monsite.com
L'ACCORD FERTILE Président : Emmanuel BRUAS	Association de permaculture. Prendre soin de l'humain et de la nature autour d'un jardin.	https://colibris-wiki.org/laccordfertile laccordfertile@gmail.com
PPSC – PASSION PHOTO Président : Bernard FESTAZ	Association ayant pour objet de pratiquer, de promouvoir l'art photographique au sein de notre commune.	Tel : 06-74-14-72-01 cpsc.bernard@gmail.com
Soutien au projet de liaison A48/RD1085 Président : Fabien SILLON	Association en faveur du prolongement de la rocade Est de Voiron – création de la liaison entre l'A48 et la RD1085.	https://associationriverainspourcontournementvoiron.fr
BAT'MENT FESTIF Présidents : Clément et J-B FESTAZ	Réalisation de prestations musicales festives.	batment.festif@gmail.com
LE THÉÂTRE DU CERF-VOLANT Président : Aurélien CORRONT	Association dont le but est de présenter des manifestations autour du théâtre amateur.	aureliencorront@gmail.com

Les associations du Pays Voironnais :

Services à la personne du Pays voironnais :

- Maintien à domicile pour personnes âgées ou handicapées avec service de soins à domicile.
- Aide aux tâches ménagères, préparation et aide aux repas, courses, entretien de la maison, jardinage, bricolage.
- Garde d'enfants, soutien scolaire.
- Orientation, conseil, écoute pour les plus de 60 ans, pour toute question liée à l'avancée en âge, aux structures existantes.



Contact : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h du lundi au vendredi

Tel : 04 76 32 74 30 Courriel : adpah@paysvoironnais.com



ADF38 : Aide à Domicile aux Familles de l'Isère :

- Besoin d'aide lors d'une Grossesse, naissance, maladie père, mère ou enfant, surcharge occasionnelle.
- Une aide au quotidien pour : Travaux ménagers, repassage, entretien du linge, repas, courses.
- Une aide aux enfants : aide aux devoirs, accompagnement à l'école, garde à la maison, soin au nourrisson (biberon, bain...)

Contact : Centre Social 6 avenue Jules Ravat 38500 VOIRON

Tel : 04 76 66 16 73 Site : www.adf38.com

Parol'Ecoute Jeunes :

Isolement, rupture, inquiétude, conflits, mal-être. Besoin de le dire, d'être écouté, conseillé. Ecoute, Soutien, Accompagnement par une psychologue, gratuit et confidentiel.



Tel : 04 76 65 20 74

Accueil pour entretien individuel ou en groupe avec rendez-vous : du lundi au vendredi. Sans RDV : mardi de 17 h à 18 h.

Adresse : Centre social C. BERAUDIER 6 avenue Jules Ravat 38500 VOIRON

Tel : 04 76 65 20 74

La maison des Adolescents :



Un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les jeunes de 12 à 21 ans, leur famille et tous les professionnels en lien avec les adolescents.

Accueil : tous les jours du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h

Adresse : 74, rue des Alliés 38000 GRENOBLE

Tel : 04 56 58 82 20

Mail : accueil.si@ado38.fr

Le bien vivre à domicile - IsèreAdom :

Le département de l'Isère et ses partenaires mettent à disposition des usagers : Un annuaire recense les services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations, artisans.... que ce soit pour :



- adapter le logement,
- livrer des repas,
- aider au montage de dossiers,
- apporter un répit à l'aidant...

Des activités de prévention (ateliers et conférences sur la nutrition, le sommeil, l'activité physique adaptée...) sont quant à elles présentées sur une carte après avoir renseigné le code postal ou le nom de la commune.

Tel : 0800 38 00 38 (numéro vert gratuit pour prise d'information).

Site : isereadom.fr

Des permanences **gratuites** sont possibles pour consulter :

- un avocat (droit des personnes ou du travail),
- un huissier,
- un conciliateur de justice.

D'autres permanences sont organisées par des associations telles que :

- Aide Information aux Victimes,
- L'école des parents,
- Passible (association pour la prise en charge des conjoints violents) ...

Prenez contact avec le Centre Social de VOIRON

Tel : 04 76 67 96 10

Informations Pratiques

SANTE

- ☐ **Centre antipoison**
Tel : 04 76 42 42 42 (Grenoble) ou
Tel : 04 72 11 69 11 (Lyon)
- ☐ **Hôpital de Voiron**
Tel : 04 76 67 15 15
- ☐ **Clinique de Chartreuse à Voiron**
Tel : 04 76 67 22 22 / 04 28 63 38 38
- ☐ **Pharmacie de Garde**
17 (contacter la gendarmerie)
- ☐ **SAMU**
Le 15 depuis un fixe, le 112 depuis un portable
Le 114 pour les personnes malentendantes
Conseil médical ou visite à domicile : 0810 15 33 33

SECURITE

- ☐ **Gendarmerie de Renage : 17**
ou Tel : 04 76 65 30 17
- ☐ **Pompiers : 18**

SERVICES

- ☐ **Secrétariat de mairie de Saint-Cassien**
Ouverture au public :
Lundi de 15h00 à 17h30.
Mardi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.
Mercredi et jeudi de 10h00 à 12h00.
Vendredi de 16h00 à 18h00.

Courriel : mairie@saint-cassien.fr
Accueil téléphonique :
Lundi de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.
Mardi – jeudi – vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
Mercredi de 9h00 à 12h00.
Tel : 04 76 05 19 86
- ☐ **Correspondante locale du Dauphiné Libéré**
Mme Christine FESTAZ
Tel : 04 76 65 63 45 – Portable : 06 88 15 99 74
Courriel : fchristine.bernard@orange.fr
- ☐ **Centre des Finances Publiques**
67, boulevard Denfert-Rochereau
38500 Voiron
Tel : 0809 40 14 01
Le lundi – mardi – jeudi - vendredi de 8h30 à 12h00. Le mercredi – samedi : fermé
Possibilité de rendez-vous sur votre Espace Particulier sur le site impot.gouv.fr
- ☐ **Service du cadastre et des impôts fonciers**
Av du collège – 38160 St Marcellin
Tel : 04 76 64 97 15
Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 sauf mercredi après-midi
- ☐ **Assistante sociale**
Place Hector Berlioz – 38430 Moirans
Tel : 04 76 93 16 20
- ☐ **Pour les personnes âgées ou handicapées**
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Informations Spécifiques Pays Voironnais :

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais assure directement certains services à la population qui sont de sa compétence. N'hésitez pas à solliciter la mairie pour les connaître.

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

40 rue Mainssieux CS 80 363 - 38516 Voiron

<http://www.paysvoironnais.com>

Tél. 04 76 93 17 71

Dépannage eau 04 76 67 60 20 **Assainissement** 04 76 93 16 90

Electricité 0810 333 338 **Gaz** 0810 433 038

Ordures ménagères 0800 508 892 (N° Vert)

Ressourcerie (Site écologique de la Buisse)

RD 1075 - 38500 La Buisse

Tél. 04 76 55 77 66

<http://www.paysvoironnais.com>

- **Ouverture apport volontaire d'objets :**

du mercredi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le samedi non-stop de 9h00 à 17h30.

- **Ouverture du magasin :**

du mercredi au vendredi de 13h30 à 18h00.

Le samedi non-stop de 9h00 à 17h30.

Horaires de la Déchèterie du Pays Voironnais :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
La Buisse	7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30					
Coublevie	13h30 à 17h30					
St Nicolas de Macherin	12h30 à 17h30	Fermé	12h30 à 17h30	Fermé	12h30 à 17h30	8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h30
Moirans Tullins Le Pin	13h30 à 17h30	Fermé	13h30 à 17h30	Fermé	13h30 à 17h30	
Rives Montferrat	Fermé	13h30 à 17h30	Fermé	13h30 à 17h30	13h30 à 17h30	

**HORAIRES
DE SEPTEMBRE A
JUN**

**HORAIRES
JUILLET - AOÛT**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
La Buisse	7h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30					
Coublevie	8h30 à 12h30					
St Nicolas de Macherin	7h30 à 12h30	Fermé	7h30 à 12h30	Fermé	7h30 à 12h30	8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h30
Moirans Tullins Le Pin	8h30 à 12h30	Fermé	8h30 à 12h30	Fermé	8h30 à 12h30	
Rives Montferrat	Fermé	8h30 à 12h30	Fermé	8h30 à 12h30	8h30 à 12h30	

Rénovation de l'habitat Urbain

Tel : 04 79 44 17 73

CIAS "Centre Intercommunal d'Action Social" du Pays Voironnais

Pour soutenir l'Autonomie des personnes âgées, soutenir l'enfance et la jeunesse, agir pour la santé physique et mentale.

40 rue Mainssieux - Tél. 04 79 44 17 73 – Email : cias@paysvoironnais.com

Les transports

Bus, car, train, autopartage, vélo, auto-stop, marche...le Pays Voironnais développe de nombreuses solutions alternatives à la voiture particulière pour faciliter vos déplacements au quotidien.



Le Bus :

Le territoire du Pays Voironnais est desservi par différents types de lignes : urbaines, interurbaines, Transport A la demande (TAD), à vocation scolaire et des lignes desservant Centr'Alp.

Pour connaître les lignes et les horaires des bus consulter le site du pays voironnais : <http://www.paysvoironnais.com> → onglet « Les services » puis la rubrique « Mobilités » puis « les lignes et horaires ».

Le TER :

A partir de la Gare St-Cassien/Réaumont pour connaître les lignes et les horaires : <http://www.paysvoironnais.com> → onglet « les services » rubrique « Mobilités » puis « Autres réseaux de transport » puis « TER



Du côté des professionnels

Un vivier d'artisans, agriculteurs, producteurs locaux est présent sur notre commune.

Venez les découvrir sur le site internet de la commune : www.Saint-Cassien.fr rubrique : vie économique.

Urbanisme

□ Dépôt des dossiers d'urbanisme

Pour vos démarches, favoriser la dématérialisation <https://adspaysvoironnais.com/guichet-unique>. Sinon en Mairie pendant les heures d'ouverture du lundi au vendredi.

□ Autorisations d'Urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

□ Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables sur un terrain donné et permet de savoir si l'opération immobilière projetée est réalisable. Il existe 2 types de certificat d'urbanisme. Sa délivrance n'est pas obligatoire, mais il est toutefois recommandé d'en faire la demande avant d'engager la réalisation du projet.

□ Déclaration préalable de travaux

La déclaration préalable permet à l'administration de vérifier que le projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

□ Permis de Construire

Dans un certain nombre de cas, un permis de construire est exigé. D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes). Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, transformation d'usage de la construction...). La demande de permis de construire doit être adressée par lettre recommandée avec avis de réception ou déposée à la mairie.

□ Permis d'Aménager

Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné. La demande de permis d'aménager est différente selon que votre projet génère ou non un impact sur l'environnement (c'est-à-dire qu'il est notamment susceptible de porter atteinte aux ressources en eau ou de nuire aux espèces protégées).

□ Permis modificatif (permis de construire ou d'aménager)

Le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager en cours de validité peut apporter des modifications à celui-ci dès lors que ces modifications sont mineures. Ce permis ne constitue pas un nouveau permis.

□ Transfert d'un permis de construire ou d'aménager

Le transfert d'un permis de construire ou d'aménager à une autre personne peut être autorisé par la mairie sous certaines conditions.

□ Taxe d'Aménagement

La taxe d'aménagement (TA) s'applique aux demandes d'autorisations déposées à partir du 1er mars 2012. La TA s'applique également aux déclarations préalables ainsi qu'aux demandes d'autorisations modificatives générant un complément de taxation déposées à partir de cette même date.

Pour plus de renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Les démarches administratives

Pour des démarches administratives simplifiées, téléchargez les formulaires sur le site Service-Public.fr. Imprimez-les signez les avant de les déposer en mairie.

- Etat civil
- Naissance
- Mariage
- PACS
- Copie intégrale ou extrait d'acte d'état civil
- Certificat de vie commune ou de concubinage
- Duplicata du livret de famille
- Baptême républicain
- Décès
- Recensement militaire



Carte d'identité :

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationales d'identité sont traitées selon les mêmes modalités que celles en vigueur pour les passeports biométriques. Ces demandes peuvent être traitées dans l'une des 27 communes du département équipées.

Les plus proches sont :

- VOIRON : 04.76.05.41.96
- SAINT-MARCELLIN : 04.76.38.41.61
- LA COTE ST ANDRE : 04.74.20.53.99
- GRENOBLE : 04.76.76.36.36
- RIVES : 04.76.91.46.44

Pour plus d'informations : www.demarches.interieur.gouv.fr

Passeport :

Pour obtenir un passeport biométrique, la demande est à adresser dans les mêmes communes. Le dépôt du dossier se fait obligatoirement sur rendez-vous.

La démarche est similaire à une demande de carte d'identité.

À noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.



Election :

Inscription sur les listes électorales :

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement militaire ont été accomplies. Il est toutefois prudent de vérifier que votre inscription est effective, en particulier si vous avez déménagé depuis votre recensement.



Si vous vous trouvez dans une autre situation que l'inscription automatique (déménagement, première inscription...) vous devez prendre l'initiative de la demande.

Les conditions à remplir pour être électeur sont les suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Vous pouvez vous inscrire :

- soit en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)
- soit à la mairie de votre domicile,
- soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans,
- soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois,
- soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Certificat de domicile :

Vous pouvez parfois avoir besoin d'un certificat de domicile. Pour l'obtenir, présentez-vous à la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

La mairie établira le certificat qui pourra être retiré après signature du maire.

Renouveler son permis de conduire :

En cas de perte ou vol du permis de conduire en France, une déclaration doit être faite au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.



Dans les cas de perte, vol ou détérioration du permis de conduire, vous pouvez faire une demande de duplicata auprès de la préfecture.

Les nuisibles

Aidez-nous à les combattre...



Pyrale du buis :

C'est une espèce originaire d'Extrême-Orient. Introduite accidentellement en Europe dans les années 2000 via des végétaux importés d'Asie, elle est rapidement devenue envahissante.

Le papillon nocturne, attiré par la lumière, peut-être observé en journée s'il a été effarouché.

Les chenilles se nourrissent exclusivement de buis, dont elles consomment les feuilles et l'écorce.

En l'absence de prédateurs, les chenilles peuvent provoquer des dégâts très importants pouvant aller jusqu'à la destruction totale de leurs plantes-hôtes. Elles tissent des toiles autour des plants infestés et laissent sur le sol de nombreuses déjections vert foncé.



Frelon Asiatique :

Une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Un dispositif de surveillance et de lutte est mis en place. Il consiste à repérer et détruire les nids avant la sortie des fondatrices (fin de l'automne).

Il existe 2 types de nids :

- les nids primaires (visibles dès les beaux jours, c'est à dire au printemps),
- les nids secondaires (visibles dès le début de l'été).

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement.

* GDS38 : 09 74 50 85 85 / info@gds38.asso.fr

* FREDON 38 : 04 74 86 40 68 / contact38@fredon-aura.fr



L'Ambroisie :

Très implantée en Rhône-Alpes, elle fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui impose aux propriétaires de terrains qui en sont envahis de l'enlever avant son fleurissement. C'est à dire **avant le 1er aout**.

Beaucoup s'en plaignent.... Une affaire de chacun....



Moustique tigre :

De petite taille ne dépassant pas 1 cm d'envergure. Très facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et les pattes.

Il peut dans certaines conditions bien particulières transmettre : la dengue ou le chikungunya.

Les bons gestes afin d'éviter leur prolifération :

- **vider** de leur eau régulièrement les coupelles sous les pots de fleurs, vases...
- **recouvrir** les bidons de récupération d'eau de moustiquaire ou de tissu, en vous assurant que les moustiques ne pourront pas accéder à l'eau,
- **introduire** dans les bassins d'agrément des poissons, ils mangeront les larves.

Quelques règles de bon voisinage



Les feux :

Le brûlage de déchets verts issus du jardin, de la tonte, de la taille des haies est interdit par arrêté préfectoral. En cas de non-respect, les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 450 €.

De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

L'entretien des haies :

Les végétaux qui avancent sur les voies communales ou départementales doivent être coupés à l'aplomb des limites de propriété.

Les haies doivent toujours être taillées de manière à ce que leur développement ne fasse aucune saillie sur le domaine public, afin :

- de faciliter le passage des camions de ramassage des ordures ménagères, ainsi que des engins de déneigement,
- de ne pas gêner la visibilité des automobilistes,
- de contribuer à la sécurité des piétons.

Les arbres susceptibles de tomber sur la voirie (par exemple du fait de leur grand âge) doivent être abattus préventivement.

Nous rappelons que ces entretiens doivent être effectués par les propriétaires ou exploitants.

A défaut de leur exécution, ces opérations peuvent être réalisées d'office par la commune aux frais des propriétaires concernés.



Les bruits :

Les travaux de bricolage et jardinage bruyants des particuliers ne sont autorisés que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Cette réglementation ne concerne pas les entreprises agricoles ou assimilées.

En période estivale, notamment avec l'arrivée des beaux jours, pensez à respecter votre voisinage. Evitez les **manifestations trop bruyantes** (surtout nocturnes) pouvant entraîner des nuisances.

Le savoir vivre ensemble :

La courtoisie, le respect des autres, l'attention sont des comportements faciles à adopter afin de préserver le savoir vivre ensemble. Chacun est responsable de son attitude, de ses actes. Gardons à l'esprit que nous sommes tous les voisins de nos voisins.



BON A SAVOIR

Saint-Cassien est une commune rurale, nous avons des cloches qui sonnent régulièrement, des coqs qui chantent, des troupeaux qui vivent à proximité et des agriculteurs qui travaillent pour nous nourrir. Tout cela fait partie de notre patrimoine.